

Localisme : tentative de synthèse et propositions

Philippe Cibois mai 2006 (actualisé avec les chiffres disponibles en 2007)

Par localisme en matière de recrutement on entend le fait d'être nommé MCF dans l'université où l'on a été formé.

Il faut lutter contre le localisme car "rendre difficile le recrutement local, c'est rendre difficile la constitution d'écoles qui tournent sur elles-mêmes, et qui peuvent être parfois d'une qualité médiocre scientifiquement, tout en étant une réussite institutionnelle" (Lyon1 ; les collègues cités appartiennent à de nombreuses disciplines).

Importance du localisme

D'après le document du ministère sur l'origine des enseignants chercheurs (campagne 2006) portant sur 1984 recrutements <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/enssup/orig2006.pdf> on peut distinguer 4 situations :

- (a) Recrutés ayant effectué tout leur cursus dans l'établissement de recrutement : 26,2%
- (b) Recrutés ayant obtenu leur doctorat dans l'établissement de recrutement mais ayant pu être allocataire, moniteur ou ATER dans un autre établissement : 2,8%
- (c) Recrutés ayant été nommés ATER dans l'établissement de recrutement, mais ayant effectué leur cursus antérieur dans un autre établissement : 9,8%
- (d) Recrutés ayant effectué tout leur cursus dans un autre établissement que celui de recrutement : 61,2

On peut estimer que les 3% qui sont allés enseigner ailleurs peuvent être assimilés au premier cas du pur localisme, car la lutte contre le localisme est une lutte contre l'endogamie perverse d'écoles qui tournent en vase clos. Par contre le cas (c) est différent car il est tout à fait normal de laisser quelqu'un formé ailleurs venir faire ses preuves et, si on l'a vu fonctionner correctement, de le recruter. Il n'a pas cette allégeance qu'induit une formation sur place.

Avec ces critères on arrive à 29,0% à recrutement là où on a été formé. Si élargit la définition du localisme au fait d'avoir enseigné sur place, on arrive à 38,8%, c'est ce qui est fait par ailleurs Alain Quemin pour la promotion 1997 en sociologie et il arrive à 65% mais sur un effectif de 40. <http://perso.wanadoo.fr/cibois/lettre26.htm>

Prendre cette définition large du localisme c'est se tromper d'objectif : il n'y a aucune raison de refuser que quelqu'un fasse ses preuves dans une université et y soit recruté, ce qu'il faut refuser c'est le risque de voir se constituer des chapelles où l'on n'accepte que les gens formés dans le sérail.

Certains collègues signalent des refus de ces pratiques (ou des accommodements comme dans le premier cas) :

"J'ai eu connaissance de différentes initiatives d'Ecoles Doctorales, genre Lyon qui incite leurs candidats internes potentiels à un poste MC, à aller faire un stage de 6 mois en thèse ou post-doct en dehors de l'établissement, sans quoi ils ne seraient pas recrutés. On peut s'interroger sur ce type de pratique". (Paris12)

"Je connais au moins une université - Paris Dauphine - qui, en économie- a pour principe de ne pas prendre des candidats ayant accompli leur thèse dans ses murs" (Montpellier3)

Par contre un collègue de l'Ehess craint que "dans une série de spécialités pointues la clause de mobilité obligatoire signifie l'extinction des recrutements dans l'unité en question" (mais l'exigence de mobilité est plus vaste que le refus du recrutement local)

Il semble par ailleurs que les mathématiciens se soient dotés de moyens pour diffuser une information transparente sur les concours de recrutement de leurs propres sections (et ils viennent d'être rejoints par l'informatique). Ils centralisent et diffusent les profils des postes, les dates de réunions de commissions de spécialistes, une possibilité pour les candidats de mettre leurs publications et les renseignements les concernant en ligne, la liste des auditionnés, les classements par postes et les choix des candidats. Le but de ces opérations est de faciliter la transparence et de faciliter l'information sur les candidats.

Pour favoriser la mobilité en général, ils utilisent un indice de mobilité académique (AMI Academic Mobility Index mis au point en suède [Nordic-Math-Job](#)) L'AMI est le nombre de chercheurs et enseignants chercheurs permanents (MC, PR, CR, DR) dans un laboratoire qui ont été formés et ont passé leur thèse dans un autre établissement (pour les MC et CR) ou qui ont été MC ou CR ailleurs (pour les PR et DR), divisé par le nombre total de permanents. L'AMI est mesuré au début de chaque année civile paire.

En mathématiques et pour l'ensemble de la France on a les résultats moyens suivants :

2000 : 70,2% (N= 1176)

2002 : 72,2% (N= 1453)

2004 : 74,8% (N= 1352,5)

2006 : 74,9% (N= 1368,5) le niveau de mobilité monte.

source math <http://postes.smai.emath.fr/>

Propositions :

Il y a déjà eu des tentatives pour encourager la mobilité : "sous le ministère Savary - et je pense qu'elles étaient initialement contenues dans le décret de 1984 sur le statut des enseignants chercheurs, le sgen avait soutenu les dispositions visant à imposer au moins une mobilité au cours de la carrière (soit en tant que mcf soit au passage mcf -> prof) - toujours de mémoire - de telles dispositions ont été condamnées par le conseil d'état (?) car elles introduisaient une discrimination entre les candidats. Depuis plus de 20 ans, personne n'a été en mesure de proposer une règle qui n'encourrait pas une telle censure" (Toulouse 2)

S'il y a des difficultés juridiques du fait de la nécessaire égalité des candidats qui s'appliquerait aussi dans le cas spécifique de la proposition d'interdiction d'être recruté là où l'on a passé sa thèse, rien n'interdit de lutter contre cette pratique par le biais de recommandation des associations professionnelles, de la CP-CNU ; rien n'interdit non plus de favoriser la transparence comme l'ont fait les mathématiciens qui ont bien eu le sentiment d'être pionniers et qui encouragent les autres disciplines à les suivre. Il est vrai que la communauté des mathématiciens français existe avec une force rare (par exemple ils organisent en janvier une réunion d'accueil de *tous les nouveaux MCF et CR* de la discipline).